



AG mixte des actionnaires du 30 avril 2014 à la Porte Maillot

Sections RENAULT
du syndicat SM-TE

Syndicat de la
Métallurgie
Travaillons
Ensemble

Nouvelle série N°2

14 avril 2014

API : FR TCR LOG 052 1 avenue du Golf 78084 GUYANCOURT tél : 06.98.05.13.80 sm-te.guyancourt@renault.com
Consultez notre site : www.travaillonsensemble.org

s y n d i c a t l i b r e , i n d é p e n d a n t e t n o n c o n f é d é r é

Pour faciliter la réélection de M. Carlos GHOSN au Conseil d'Administration le 30 avril (et qu'il reste PDG de RENAULT), tout est bon pour séduire les principaux actionnaires :

- ☞ Mme DAMESIN, DRH Groupe, annonce une réduction du coût du travail de 4% - *Usine nouvelle du 3 avril 2014.*
- ☞ Création de l'Alliance en tant que constructeur et annonce d'un nouveau comité de 4 directions communes - *Challenges du 17 mars 2014.*

Avec le syndicat SM-TE, réagissons !

Actionnaires salariés, utilisons nos 3% de droits de vote !

Puisque le Conseil d'Administration nous demande notre avis, donnons-le :

- Approbation des comptes annuels** (1^{ère} résolution). Nous ne pouvons que constater un manque de transparence dans la gestion et le recours aux subventions de l'Etat. Une question : quel est le montant des subventions directes et indirectes reçues par Renault ?
- Fixation du dividende** (3^{ème} résolution). Souvenons-nous que les actionnaires vont recevoir 509 millions d'euros tandis que l'intéressement des salariés n'est que de 87 millions d'euros. Symboliquement, notre intéressement considéré comme une dépense est soustrait avant d'obtenir le bénéfice. Ce n'est pas le cas des dividendes !
- Approbation d'une convention réglementée visée à l'article L. 225-38 du Code du commerce** (4^{ème} résolution). Il est question d'une convention conclue entre Renault SA, Nissan Motor Co., Ltd, Renault-Nissan B.V. et Daimler AG. Et autres conventions. Pourquoi ces conventions ne sont-elles pas communiquées aux actionnaires ? Comment voter dans l'ignorance ?
- Renouvellement du mandat de M. Ghosn, engagement de sa retraite et de sa rémunération** (résolutions 6, 7 et 8). Voilà une occasion de réfléchir à la justification de revenus 50, 100, 500 fois supérieurs aux nôtres ? Et pour quel bilan des 4 dernières années ?
- Renouvellement ou nomination des administrateurs** (résolutions 9, 10, 11, 12 et 13). Au moment où Louis Gallois, reconnu comme un grand serviteur de l'Etat et des entreprises qu'il a dirigées, entre au conseil d'administration de Peugeot, nous n'avons droit qu'à des administrateurs « consanguins » du CAC40 et serviteurs de la pensée unique.

Le syndicat SM-TE préconise de voter CONTRE ces résolutions et de ne pas reconduire le mandat de M. GHOSN

ACCORD DE COMPÉTITIVITÉ : ATTENTION, VASTE CAMPAGNE DE PROPAGANDE !

Cette semaine sur *Déclic*, les articles et interviews se multiplient sur le thème : « la semaine de l'industrie en France ».

- ❑ **Déclaration de Carlos Ghosn en CCE** : « encore faut-il trouver ensemble les conditions pour que cette production française soit compétitive, que nous le fassions PAR INTERET ET NON PAR DEVOIR ». Serait-ce le degré zéro du sens du *bien commun* ? La courbe du chômage n'est pas prête de s'inverser en France... Suggérons une formule de synthèse : le DEVOIR de notre président n'est-il pas justement de rendre compétitives les usines RENAULT françaises ?
- ❑ **Conférence de presse de Mme Damesin du 3 avril** : Présenter la baisse de 4% du coût du travail en France comme un succès est un contre-sens historique qui ne peut que prolonger la récession. Présenter le coût du travail comme seul critère de comparaison entre les sites de différents pays est un autre contre-sens. VW a fait un autre choix : c'est la valeur ajoutée produite par an et par salarié qui est son principal indicateur, publié dans ses comptes annuels. Alors que Renault charge en priorité les usines où les salaires sont faibles (cf Bursa qui produit la Clio 4 le samedi et le dimanche alors que Flins subit des jours non travaillés), VW modernise en permanence ses outils de production en Allemagne et leur assure un plan de charge équilibré, permettant de financer des salaires et un coût du travail plus élevés qu'en France.
- ❑ **Interview de Thierry Bolloré**, 2 affirmations méritent qu'on s'y attarde :

- « Grâce à l'accord de compétitivité, nous sommes en bonne voie pour atteindre l'objectif de 710 000 voitures en 2017 ».

Gardons à l'esprit que 710 000 voitures, c'est MOINS qu'en 2008, et 2 FOIS MOINS qu'en 2004, alors que nous prévoyons d'augmenter notre production mondiale et nos ventes en Europe. Si nous atteignons les 3,4 millions de véhicules produits en 2017, cela fera 20% de part française, une bien modeste progression par rapport aux 19% de 2013.

- « Les 6 sites français progressent mais restent en dessous de la moyenne : ils doivent donc viser l'excellence opérationnelle ».

Encore un effort les petits français ! Mais M. Bolloré se garde bien d'expliquer les causes des écarts de compétitivité, entre autres le coût des achats, moins chers en Turquie qu'en France pour une Clio par exemple. Voilà comment nous ne sommes pas considérés comme des adultes par nos dirigeants.

- ❑ **Enfin, le communiqué interne « accord de compétitivité France » du 3 avril** :

Si vous avez des enfants adolescents, lisez-le avec eux pour comprendre ce que l'on apprend dans les écoles de communication : c'est un modèle du genre et tant pis si la « vérité » y perd au passage quelques plumes... le dernier paragraphe sur l'accord d'intéressement laisse vraiment croire qu'il est PLUS favorable que le précédent.

Pourtant, comparons les chiffres, pour une marge opérationnelle de 3% : en 2014, nous avons touché : **300 €** uniformes (+310 € exceptionnels) + **38,30 €** pour 100 € de salaire brut. Avec le nouvel accord ce sera : 250 € uniformes + **38,00 €** pour 100 € de salaire brut.

4EME LEVIER « REMUNERATION » : UN ACCORD SALARIAL ET UN ACCORD D'INTERESSEMENT POUR 3 ANS

Politique salariale. La direction a signé avec la CFE-CGC et FO, le 3 mars dernier, un accord sur les salaires pour l'année 2014. Cet accord salarial annuel, le premier depuis 5 ans, est conforme à l'engagement de modération salariale de l'accord du 13 mars 2013.

Intéressement. L'accord d'intéressement pour les années 2014-2016 évolue (signé par CFE-CGC et CFDT, NDLR). En augmentant à la fois le montant de la part uniforme versée à l'ensemble des collaborateurs et celui distribué dès que la marge opérationnelle dépasse 3%, l'engagement de mieux associer les collaborateurs aux résultats de l'entreprise et ce, de façon solidaire, est tenu. En 2014, la prime d'intéressement perçue par les salariés a doublé par rapport à 2013.

Extrait du communiqué du 3 avril 2014 : « Accord de compétitivité France : un an après sa signature, Renault est en ligne pour atteindre ses engagements »

Le syndicat SM-TE a créé le 19 mars 2014 une section à Guyancourt

Selon ses statuts (ART.4 : Le syndicat affirme le principe de l'indépendance syndicale et prohibe tout financement d'origine patronale ou politique) **et la volonté de ses dirigeants, le syndicat SM-TE est libre et indépendant parce que financé que par ses adhérents, libre et indépendant parce que non confédéré.**

Pour se développer et agir dans l'intérêt des salariés, le SM-TE a besoin de votre adhésion et de vos cotisations. Ce qui est le mode de fonctionnement normal d'un VRAI syndicat.



Prenez contact avec un délégué ou par mail : sm-te@travaillonsensemble.org